

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 271/2025

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° CNSS/DG/CGPMP/F/05/2025, conclu avec la CNSS, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million quatre cent vingt-deux mille quatre cent treize, septante neuf centimes (USD 1 422 413,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille neuf cent cinquante-six, nonante centimes (USD 9 956,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 14/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général